



Mairie de Trèves (Rhône)
450 route des Deux Vallées
69420 TREVES

COMPTE-RENDU de la SEANCE
du CONSEIL MUNICIPAL du 17 MARS 2014

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 13 mars 2014 s'est réuni le 17 mars 2014 à 19 h 00 en séance ordinaire sous la présidence de Madame Annick Guichard, Maire.

Président : Annick GUICHARD, Maire

Secrétaire élu : Gérard MONTAUT

Membres présents : Annick GUICHARD - Michel CHARMET - Erik CHAPELLE - Virginie TOURON - Vincent MOREL - Gérard MONTAUT - Lionel CHEVALLIER - Thérèse MOROT - Françoise FAYOLLE- Marie France BRET - Michèle SEEMANN - Michel CHAUFFOUR - Robert GAUTHIER

Membre absent : Frédéric PETITJEAN

Le compte rendu du Conseil Municipal du 20 février 2014 est adopté.

Madame le Maire propose d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour :

- Mise à disposition de la salle Jean Chavanne à l'association Paroissiale Ozanam
- Convention entre la commune de Trèves et ERDF (Etude Fautre et Bret)

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

15 / 2014 - Affectation du résultat 2013 – Budget général

Après avoir approuvé le compte administratif 2013 du Budget Général par délibération n°08/2014 du 20 février 2014, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'affecter les résultats comme suit :

Résultat de fonctionnement au 31.12.2013 : + 43 426.25 euros

Résultat d'investissement au 31.12.2013 : - 29 085.16 euros

Résultat de fonctionnement reporté au budget 2014 : 0.00 euro
Part affectée à l'investissement + 43 426.25 euros (RI 1068)

Solde d'exécution d'investissement reporté au budget 2014 : - 29 085.16 euros (DI 001)

16 / 2014 - Affectation du résultat 2013 – Budget assainissement

Après avoir approuvé le compte administratif 2014 du budget assainissement par délibération n° 09/2014 du 20 février 2014, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'affecter les résultats comme suit :

Résultat de fonctionnement au 31.12.2013 : + 16 715.09 euros

Solde d'investissement au 31.12.2013 : - 12 307.76 euros

Résultat de fonctionnement reporté au budget 2014 (RF 002) + 16 715.09 euro

17 / 2014 - Budget Général 2013

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Général 2014 qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 446 912 euros

Recettes : 446 912 euros

Section d'investissement :

Dépenses : 221 832.83 euros dont 29 085.16 de solde d'investissement reporté (001)

Recettes : 221 832.83 euros dont 43 426.25 € d'excédent de fonctionnement reporté (1068)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ADOpte le budget général 2014 tel qu'il a été présenté par Madame le Maire.

18 / 2014 - Budget Assainissement 2014

Mme le Maire présente au conseil municipal le Budget Assainissement 2014 qui s'établit comme suit :

Section d'exploitation :

Dépenses : 63 456.09 euros

Recettes : 63 456.09 euros dont 16 715.09 de résultat de fonctionnement reporté (R002)

Section d'investissement :

Dépenses : 25 651.11 euros dont 12 307.76 € de solde d'investissement reporté (D001)

Recettes : 25 651.11 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ADOpte le budget assainissement 2013 tel qu'il a été présenté par Madame le Maire.

19 / 2014 - Taux d'imposition 2014

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 17/2013 du 25 mars 2013 fixant les taux d'imposition pour l'année 2013.

Madame le Maire propose pour l'année 2014 de maintenir les taux d'imposition tels que fixés en 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de fixer les taux d'imposition pour l'année 2014 comme suit :

- Taxe d'habitation : 14,00 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 11.15 %

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 38.79 %
- Contribution Foncière des Entreprises : 13.61 %

20 / 2014 - Subvention coopérative scolaire 2013/2014

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la subvention à la coopérative scolaire pour l'année 2013/2014.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE d'accorder une subvention à la coopérative scolaire selon les modalités suivantes :

Pour le goûter de Noël : 2.90 euros par enfant et par année scolaire, soit $2,90 \times 84 = 243.60$ €.

Pour les sorties scolaires : 10,30 euros par enfant et par année scolaire, soit $10,30 \times 84 = 865.20$ €

DIT que les crédits sont prévus au budget général 2014 au compte 6574.

21 / 2014 – Tarifs Rythmes scolaires

Madame le maire expose au conseil municipal le coût des frais lié à la mise en place des rythmes scolaires à compter de la rentrée de septembre 2014 ainsi que les subventions de l'Etat à percevoir.

Madame le Maire propose de fixer à 0.80 €/heure et par enfant le montant du service des rythmes scolaires.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité

FIXE pour l'année scolaire 2014/2015 le tarif du service des rythmes scolaires mis en place par la collectivité à 0.80 €/heure/enfant.

DIT qu'un règlement sera mis en place pour l'utilisation du service des rythmes scolaires

22/2014 – Tarifs garderie périscolaire – Année scolaire 2014/2015

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 32/2013 du 30 mai 2013 relative aux tarifs de la Garderie Périscolaire pour l'année 2013/2014 et propose de les revaloriser pour l'année scolaire 2014/2015.

Après en avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de revaloriser les tarifs de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2014/2015 ainsi :

	Année scolaire 2014/2015
Forfait jour : lundi / mardi / jeudi / vendredi	2.45 €
Forfait mercredi	1.50 €
Forfait semaine sans mercredi	8.65 €
Forfait semaine avec mercredi	9.90 €

23/2014 - Syndicat Rhodanien de Développement du Câble (SRDC) : Adhésion des communes de Saint Pierre de Chandieu et Toussieu

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la délibération du 27 janvier 2014 prise par le Comité Syndical Rhodanien de Développement du Câble acceptant l'adhésion des communes de Saint Pierre de Chandieu et de Toussieu en lieu et place du SIVU de l'Ozon.

Madame le Maire propose à l'assemblée d'approuver cette modification envisagée par le Comité Rhodanien de Développement du Câble.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la délibération du Comité Syndical Rhodanien de Développement du Câble en date du 27 janvier 2014, à l'unanimité

APPROUVE l'adhésion des communes de Saint Pierre de Chandieu et de Toussieu en lieu et place du SIVU de l'Ozon au syndicat Rhodanien de Développement du Câble.

24/2014 – Mise à disposition de la salle Jean Chavanne à l'association Paroissiale Ozanam

Monsieur Gérard MONTAUT, conseiller municipal informe le conseil municipal que l'association paroissiale Frédéric Ozanam domiciliée 7 rue de la Mairie à Condrieu utilise la salle Jean Chavanne à titre gratuit depuis de longues années. Cette salle était utilisée uniquement par cette association qui réglait directement l'intégralité des frais d'électricité et de chauffage.

Depuis 2011, la commune met à disposition d'autres associations la salle Jean Chavanne. A ce titre, par délibération n° 52/2013 du 18 octobre 2013, la commune avait décidé, dans un souci d'équité entre les associations, de rembourser à l'association paroissiale les frais d'électricité et de chauffage engendrés par l'utilisation de la salle Jean Chavanne pour les années 2011 et 2012.

Madame le Maire propose d'établir une convention de mise à disposition de la salle Jean Chavanne sis 12 place de la Fontaine entre la commune et la paroisse Frédéric Ozanam à compter du 1^{er} janvier 2014.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

AUTORISE Madame le Maire à signer une convention de mise à disposition de la salle Jean Chavanne avec l'association paroissiale Frédéric Ozanam à compter du 1^{er} janvier 2014.

25/2014 – Convention entre la commune de Trèves et ERDF (Etude Fautre et Bret)

Erik Chapelle, Adjoint au Maire, rappelle au conseil municipal la délibération n° 14/2014 relative à la signature d'une convention avec ERDF pour l'obtention par la commune des plans du réseau sur le territoire indiquant les possibilités de développement des réseaux de distribution publique d'électricité.

Erik Chapelle informe que pour envisager la création de deux zones Ae dans le secteur du Fautre et dans le secteur du Bret, il convient de faire mener par ERDF, une étude technique et financière concernant l'alimentation en électricité des zones destinées à deux exploitations agricoles.

Après avoir écouté l'exposé de M. Chapelle, adjoint au Maire, le conseil municipal, par 13 voix POUR et 1 ABSTENTION

AUTORISE Madame le maire à signer une convention avec ERDF pour mener une étude technique et financière concernant l'alimentation en électricité des zones destinées à deux exploitations agricoles au Fautre et au Bret.

DIT que le coût s'élève à 550.00 € HT et que la somme sera prévue sur le budget général 2014.

QUESTIONS DIVERSES

Gérard Montaut informe que la nouvelle salle périscolaire (sous préau école) est joignable téléphoniquement (même numéro que l'école).

La séance est levée à 21 h 30